

Appel à projet pour un accompagnement artistique des habitant-es dans le cadre du projet de renouvellement urbain de Langlet Santy (Lyon 8^e)

1 – ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Les partenaires rassemblés au sein d'un **Comité technique** souhaitent proposer, **pour un cycle de trois ans, un accompagnement artistique des habitant-es de Langlet Santy, qui vivent des transformations urbaines.**

Considérant que les opérations en cours et à venir impactent fortement les habitant-es, l'enjeu principal de cette démarche est de **fournir à ceux-ci, via le média artistique opérant un « pas de côté », des espaces d'écoute, de dialogue et d'expression**, leur permettant d'exprimer leurs inquiétudes et leurs envies et de renforcer leur pouvoir d'agir (estime de soi, esprit critique, etc). Il s'agira aussi de contribuer à renforcer la dynamique habitante et de mettre en valeur la richesse culturelle des habitant-es.

Les candidat-es peuvent être issu-es de structures variées et s'associer en collectif au besoin (artiste, médiateur-ice, chercheur-e, etc).

2 – CONTEXTE

Le projet de renouvellement urbain et le quartier de Langlet Santy

Le **Quartier Politique de la Ville (QPV) de Langlet Santy**, situé dans le **8^e arrondissement** de Lyon, est un territoire prioritaire de la politique de la ville, politique publique en faveur de la réduction des inégalités.

Le quartier est constitué de **deux ensembles résidentiels denses**, Maurice Langlet et le Comtois, séparés par l'avenue Paul Santy, au caractère routier marqué. Le quartier souffre d'un déficit d'attractivité ; il est marqué par un fort **sentiment d'enclavement et d'image dégradée, et une tendance au repli**. L'arrivée du tramway (ligne T6) vise à compenser **une desserte en transport en commun jusque-là insuffisante**. La résidence Maurice Langlet est installée autour d'un square central (square Nelson Mandela), requalifié récemment.

Près de **2500 personnes** vivent à Langlet Santy. Le territoire comprend **900 logements**, dont une large part de **logements locatifs sociaux (90%)**. **Quatre bailleurs sociaux** sont présents sur le quartier : GRANDLYON Habitat, Alliade Habitat, IRA 3F, la SACVL.

Le quartier compte également deux centres d'hébergement, le foyer ARALIS et Forum Réfugiés, et une maison de retraite.

Dans ce contexte, le quartier fait l'objet depuis 2019 d'un **projet de renouvellement urbain**¹, qui générera de grands bouleversements. Les objectifs à long terme sont les suivants :

- **Ouvrir le quartier** sur son environnement ;
- **Mixer les fonctions et les usages** en confortant les commerces et équipements existants ;
- **Améliorer le cadre de vie** : requalifier les espaces extérieurs et assurer la sécurité ;
- **Diversifier l'habitat**, réduire le taux de logements sociaux.

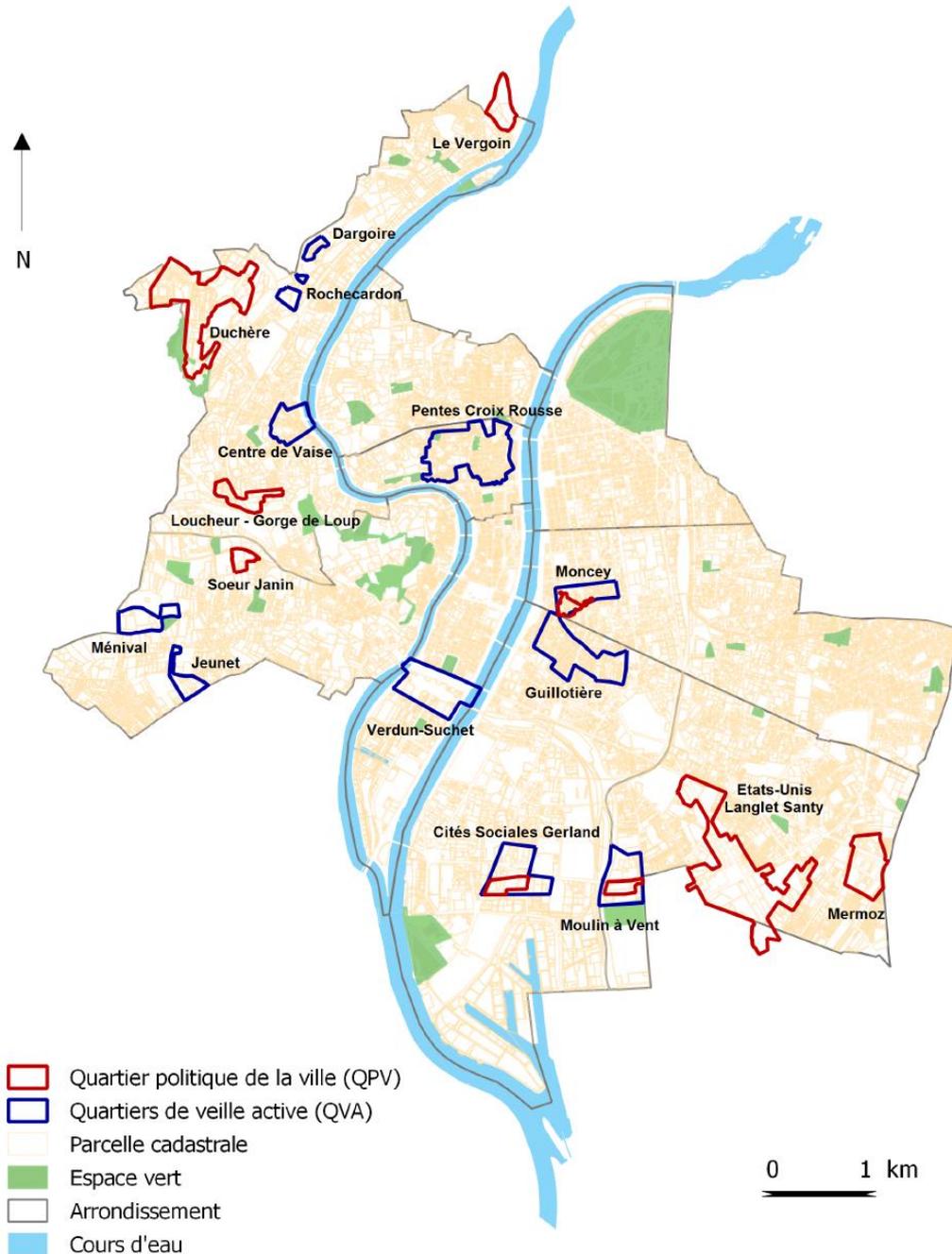
D'ici 2023, plusieurs opérations sont prévues :

- La **construction d'un nouveau centre social**, avenue Général Frère (livraison fin 2020), la **démolition de l'actuel local** qui accueille le centre social en plein cœur de la résidence Maurice Langlet, et l'aménagement d'une antenne de proximité ;
- La **démolition de 131 logements** de mi-2019 à fin 2021, impliquant le **relogement des locataires de la barre concernée** (en cours) ;
- La **requalification des espaces extérieurs** de la résidence Maurice Langlet : végétalisation, apaisement des circulations piétonnes et réorganisation de l'offre de stationnement (démarrage des travaux 2020) ;
- **L'aménagement d'espaces publics** le long de la rue Stéphane Coignet, depuis le stade Bavozet jusqu'au futur parvis devant l'école Giono, avec une dominante végétale pour créer un corridor vert.

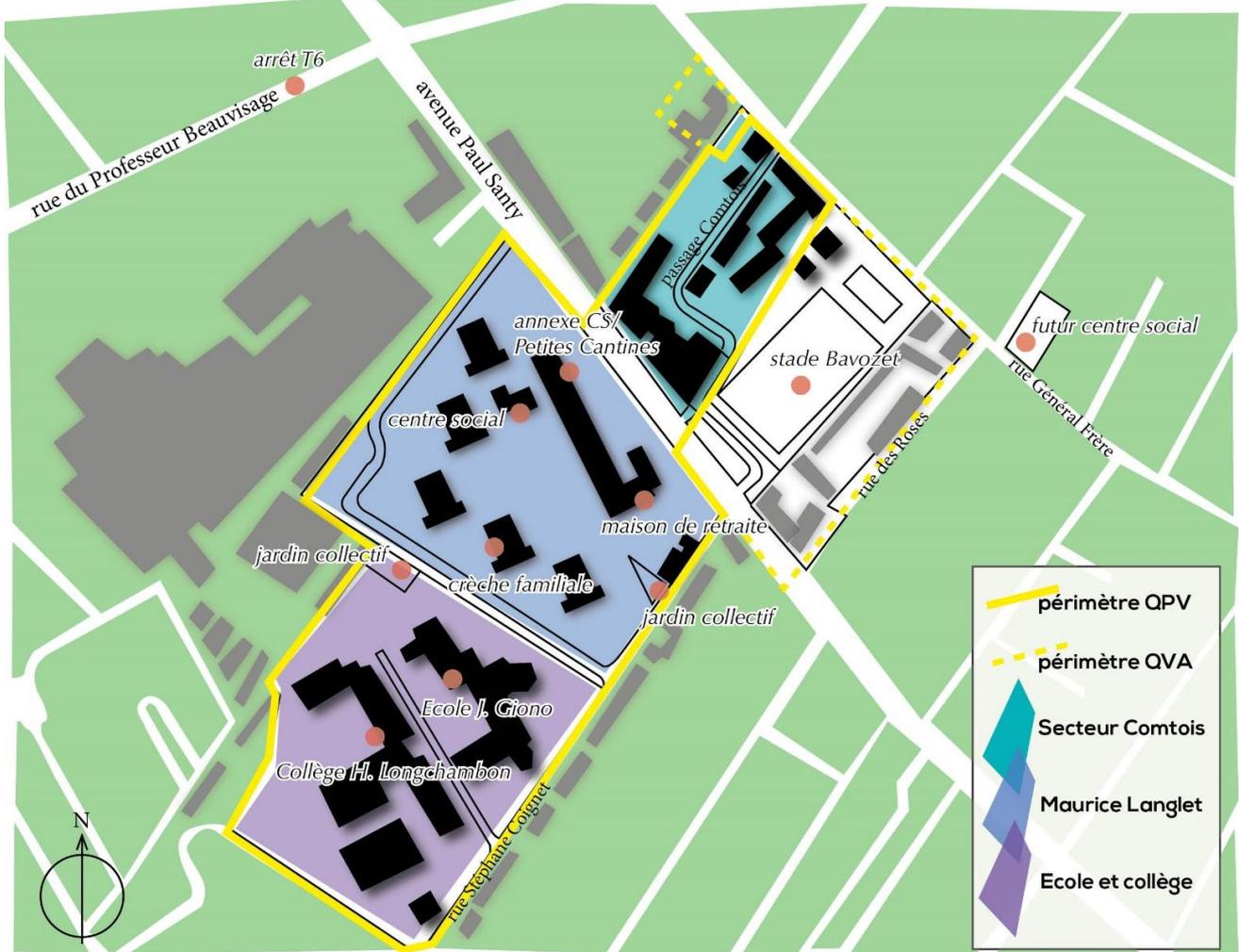


¹ Coordonné par l'Agence nationale pour le renouvellement urbain (ANRU), le renouvellement urbain dans les quartiers de la politique de la ville (QPV) se traduit par le déploiement d'un ensemble d'opérations destinées à améliorer l'habitat, créer les conditions de la mixité sociale, désenclaver les quartiers et stimuler le développement économique au travers d'opérations de destruction-reconstruction, de réhabilitation et d'aménagement des espaces extérieurs. Cela suppose, en préalable, le relogement des habitant-es des bâtiments concernés par la démolition. Ces opérations de transformation urbaine comprennent une dimension urbaine et sociale.

GEOGRAPHIE PRIORITAIRE 2017-2022



LE QUARTIER LANGLET SANTY AUJOURD'HUI



Les habitant-es concerné-es

Langlet Santy accueille une part importante de **jeunes de moins de 20 ans** (dont 25% de jeunes de moins de 14 ans²). 448 jeunes de 11 à 24 ans résident dans le quartier. On compte également une forte proportion de **familles monoparentales** (15,7% contre 9% à l'échelle de la Métropole de Lyon) **et de familles nombreuses**³ (6,3% contre 1,8% à l'échelle de la Métropole de Lyon).

Les personnes résidant dans le quartier cumulent des **difficultés socio-économiques** : niveau de chômage élevé (29% contre 14% sur la Métropole), faiblesse du revenu médian, importance des minimas sociaux.

La population du territoire est caractérisée par sa **diversité culturelle**, conduisant à la coexistence d'une **variété de langues**.

² Données INSEE Iris Langlet Santy 2014

³ Familles avec quatre enfants ou plus de moins de 25 ans

Selon l'Enquête Écoute Habitants 2019⁴, la plupart des habitant-es ressent un **manque d'évolution du quartier**, et le **sentiment d'insécurité** est plus fort que dans d'autres quartiers prioritaires lyonnais. Une large part d'habitant-es interrogé-es sont **peu satisfait-es de la propreté des espaces**. 75% des personnes sondées sont cependant **satisfait-es de leur logement actuel**.

Le contexte social et culturel

Le secteur comprend un **Centre social** en cœur d'îlot (en cours de relocalisation ; future annexe « Passerelle »), l'**école maternelle et élémentaire Jean Giono** ainsi que le **Collège Henri Longchambon**, quelques **commerces**, une **crèche familiale**, une **résidence pour personnes âgées**, des **parcelles de jardin collectif** animées par la Régie de quartier Eurequa et un collectif de jardini-ères), un local géré par le Centre social et accueillant les **Petites Cantines**, etc.

Le quartier dispose **d'un seul équipement culturel** : une antenne du Conservatoire de Lyon (CRR), installée dans l'école Giono ; en complément des apprentissages traditionnels, un dispositif innovant (AÏCO) est proposé au sein de cette antenne, pour renforcer la pratique instrumentale collective des enfants du quartier, et les passerelles avec l'école.

Le Nouveau Théâtre du 8^e (NTH8) est situé sur le secteur des Etats-Unis.

Des acteurs développent des **actions sociales et culturelles en direction des habitant-es, notamment les plus éloigné-es** : c'est le cas de l'école Giono, porteuse d'une dynamique culturelle forte ; du Bibliobus qui s'installe sur le quartier tous les 15 jours ; de la Compagnie de théâtre *La parole de* qui maintient un partenariat étroit avec l'école et pilote l'évènement partenarial *Printemps en poésie*, autour de la question de la poésie, des langues, de l'interculturalité ; du dispositif *Cité des pianistes* qui propose des cours de piano et des parcours culturels à un groupe d'enfants du quartier ; de la Biennale d'art contemporain qui, via sa plateforme Veduta, a mené en 2019 des projets de découverte de l'art contemporain avec des structures et habitant-es du territoire ; du Centre social qui porte des projets culturels ; du jardin Pré Santy qui propose des sorties culturelles et initie des partenariats ; de la Maison de la danse qui propose des parcours du spectateur ; du Nouveau Théâtre du 8^e qui intervient notamment dans le cadre du Pôle territorial d'Éducation Artistique et Culturel (PTEAC⁵) ; de l'association *Arts et Développement* qui, en lien avec la médiathèque du Bachut, anime des ateliers de peinture hebdomadaires dans l'espace public ; d'*ATD Quart Monde* qui anime une bibliothèque de rue sur le secteur du Comtois ; de l'association *Les Passagers du Jeu*, ludothèque mobile.

Les **médiateur-rices de l'ALTM** (Agence Lyon Tranquillité Médiation) assurent une présence de proximité qui permet d'informer, de sensibiliser et de favoriser les projets collectifs.

Quelques **instances habitantes** œuvrent sur le territoire : le conseil citoyen Langlet-Santy, le Comité de locataires de GrandLyon Habitat, l'association de parents d'élèves *Les Graines de Giono*.

⁴ Synthèse Enquête « Écoute habitants » 2019, Ville de Lyon, Trajectoire-Reflex, juillet 2019

⁵ Programme fédérant un ensemble d'actions de sensibilisation aux arts et à la culture articulant temps scolaire et hors temps scolaire, mené dans le cadre d'un partenariat étroit associant plusieurs établissements scolaires du premier degré et second degré, les professionnel-les de l'éducation, de la culture ainsi que les représentant-es de la collectivité.

Des **institutions de la Charte de coopération culturelle #4⁶** sont engagées à développer des projets et partenariats sur le quartier, et sont autant de partenaires potentiels : le Musée d'art contemporain, la Maison de la danse, le GRAME, la Médiathèque du Bachut, le Conservatoire de Lyon (CRR), l'Institut Lumière.

Globalement, la **dynamique culturelle et artistique du quartier s'est enrichie** ces dernières années, avec des acteurs nouveaux et des actions fédératrices naissantes. Pour autant, le volet culture demeure **fragile et la mobilisation habitante au sein des projets reste particulièrement compliquée** (difficulté d'implication dans la durée, besoins en termes d'anticipation, etc).

Plusieurs **expérimentations autour de la pratique musicale** sont conduites, notamment en lien avec l'école.

Le **Projet de Territoire et le Projet Culturel de Territoire (PCT)** ont priorisé en 2017 plusieurs axes en matière culturelle jusque 2022 :

- Favoriser l'ouverture du quartier et la mobilité des habitant-es (notamment entre secteur Comtois et Maurice Langlet)
- Accompagner par le levier artistique les transformations (animation de l'espace public, etc)
- Développer la dimension interculturelle et intergénérationnelle des projets
- Renforcer la mobilisation des habitant-es dans la conception des temps conviviaux et projets culturels ; mieux connaître leurs besoins
- Favoriser l'ancrage des projets culturels

Le **Centre social porte depuis fin 2019 un projet d'accompagnement artistique à sa relocalisation**. Le Collectif *JMRé* accompagne les usage-ères et plus largement les habitant-es dans cette première étape du projet de renouvellement urbain (récolte des envies sur la relocalisation, préfiguration des cheminements pour susciter les déplacements...).

Plus d'informations :

- Sur le projet de renouvellement urbain :

https://www.polville.lyon.fr/sites/default/files/plaquette_npnru_santy_v5.pdf

- Sur le projet de territoire de Langlet Santy :

<https://www.polville.lyon.fr/professionnels/espace-documentaire/projet-de-territoire-langlet-santy-2016-2020-0>

- Sur le Projet Culturel de Territoire de Langlet Santy : <http://www.polville.lyon.fr/des-quartiers-lechelle-de-la-ville/les-thematiques/culture/les-pct-projets-culturels-de-territoire>

- Sur la Charte de coopération culturelle Lyon Ville durable 2017-22 :

<https://www.lyon.fr/culture/cooperation-culturelle>

⁶ Dispositif permettant l'engagement d'institutions culturelles lyonnaises sur des quartiers prioritaires et le développement de projets, en direction de publics fragiles, sur leurs fonds propres.

3 – ATTENDUS

C'est sur l'ensemble du contexte décrit que le projet devra s'appuyer, afin de mobiliser le levier culturel et artistique pour accompagner de manière **sensible** les habitant-es impacté-es par le projet de renouvellement urbain.

La place des habitant-es

Les **habitant-es sont au cœur du projet de résidence**.

Par « habitant-es », on entend l'ensemble des **personnes résidant dans le quartier, mais également les personnes y travaillant**.

Une approche s'affranchissant d'une conception « essentialisante » et peu inclusive (« les habitant-es ») est attendue, afin de ne pas les considérer comme une catégorie uniforme.

Le projet devra notamment prendre en compte la **diversité linguistique et culturelle** des habitant-es du territoire, et proposer en ce sens des outils adaptés à tous et toutes.

Le projet devra considérer **tous les types de publics** (familles, enfants, seniors, etc), avec une attention particulière pour **les personnes les plus fragiles**.

Il devra intégrer une **démarche sensible au genre** et prendre en compte les **besoins, les usages de l'espace et les disponibilités différenciés** des habitant-es.

Il veillera à cibler, entre autres, des **habitant-es isolé-es des circuits connus et actions existantes**. Il est attendu des **moyens pour « aller-vers » et des formes de médiation innovantes**, permettant une proximité étroite avec la population du quartier. Une **présence** très régulière sur le territoire, gage d'une relation de confiance avec les habitant-es, sera nécessaire. Cette **fonction de médiation** est au cœur des objectifs du projet, afin que la rencontre avec les habitant-es soit synonyme de **considération et de dignité**, et non de tensions et incompréhensions pour des populations qui vivent des mutations traumatisantes. La **valorisation des habitant-es** sera centrale.

Une démarche inscrite dans le projet de renouvellement urbain

Le lien au projet de renouvellement urbain et aux opérations devra être clairement lisible.

Le porteur de projet **dépassera une approche nostalgique** et tournée vers le passé, pour permettre aux habitant-es de se projeter dans le futur.

Le projet prendra en compte **l'ensemble des opérations prévues sur la durée du projet**. Même si le **secteur Comtois** n'est pour l'instant pas impacté par des opérations, une attention particulière sera

portée aux personnes y résidant, et le projet sera un outil pour raccrocher ce secteur au reste du quartier.

Le projet pourra prioriser un des grands volets du projet de renouvellement urbain (relogement, démolition, requalification espaces publics...) chaque année, en fonction de l'actualité et de l'avancement des opérations, en accord avec les acteurs de l'aménagement, pour ne pas diluer l'action.

Le lien avec les professionnel·les et techni·ennes partenaires du projet de renouvellement urbain, ainsi qu'avec les élu·es, sera indispensable, notamment pour leur transmettre les ressentis des habitant·es.

La place des acteurs locaux et le lien aux actions locales

Le projet doit être conçu comme **complémentaire aux projets du territoire**, et non concurrentiel. Il s'agira d'intégrer le maillage d'acteurs et d'actions existants afin de ne pas doubler, ou parachuter une action « hors sol ».

Du temps de coordination, ainsi qu'une phase liminaire d'immersion est à inscrire dans le budget pour construire un **ancrage territorial fin**, en rencontrant les structures culturelles, socio-culturelles, éducatives du quartier. Les artistes auront conscience de participer à un réseau d'acteurs et devront, autant que faire se peut, faire **projet commun** (d'éventuels partenariats prendront en compte les contraintes des acteurs locaux ; il est demandé aux porteurs de projet de ne pas prendre pour acquis les partenariats, tant que les acteurs n'auront pas été rencontrés).

Toutefois, les artistes feront preuve de créativité, d'autonomie, et **seront libres d'innover et de proposer des formes qui s'affranchissent des actions en place**.

Les **membres du Comité technique** (détaillés ci-dessous) seront des partenaires privilégiés. Le projet alliera **autonomie** et **échanges réguliers** avec ceux-ci. La posture des artistes devra être nécessairement ouverte à la discussion et à la co-construction, tout en maintenant un esprit critique et une capacité d'interpellation des membres du Comité technique.

Ces derniers s'engagent à faire preuve de bienveillance et de confiance à l'égard du projet, et à **faciliter au mieux le déploiement du projet**.

Un lien privilégié sera mis en place avec les instances de suivi du projet de renouvellement urbain, notamment pour assurer un échange d'informations mutuel, et s'assurer d'une bonne coordination dans la prise en compte des enjeux et des sujets.

Un partenariat avec une institution culturelle engagée sur ce quartier dans le cadre de la Charte de coopération culturelle est souhaitable.

Le contenu artistique

Le projet devra proposer **une ligne artistique forte et claire**, support essentiel de mobilisation des habitant-es et partenaires.

Il pourra prendre **différentes formes artistiques** (expositions, spectacles vivants, performances...) Aucun champ artistique n'est à priori exclu à condition que les moyens techniques soient compatibles. Il **prendra en compte si possible les pratiques culturelles et les cultures des** habitant-es et veillera à rester **accessible** (sans toutefois proposer une action « au rabais ») et à proposer une démarche dans laquelle ces habitant-es se reconnaissent, même s'il est entendu que toute initiative ne provoquera pas forcément l'unanimité.

Il s'agira d'assurer **la visibilité** du projet sur le quartier, afin que les habitant-es repèrent l'équipe en présence. A ce titre, les espaces du quartier, y compris publics (pieds d'immeubles, etc), pourront être l'objet d'un investissement temporaire.

Le projet devra satisfaire à une **exigence de qualité artistique**.

La forme artistique du projet **pourra évoluer** au cours des trois années, en fonction de la maturation du projet et des attentes des habitant-es mobilisé-es.

Méthodologie et profil recherché

Les candidat-es devront faire preuve de **polyvalence, de souplesse et d'adaptabilité** (projet non figé). Des compétences en termes de **coordination**, ainsi que de **médiation** (entre le projet artistique et les habitant-es), sont attendues, en complémentarité de **compétences artistiques**. Il ne s'agit en revanche pas de communiquer ou concerter sur le projet urbain.

Des connaissances en matière d'égalité femmes-hommes et d'approche sensible aux problématiques de genre seront appréciées.

Après les trois ans

La capitalisation du travail mené devra être pensée en amont, et permettre de conserver et restituer les **traces** du projet. Au bout des trois ans, des **passerelles avec l'existant** devront être proposées.

Le projet comprendra une **dimension évaluative** (à définir en amont) qui permettra de mesurer les impacts de la démarche, d'une manière sensible.

4 – GOUVERNANCE

Le **suivi du projet sera assuré par le Comité technique** composé des financeurs et de partenaires locaux : Ville de Lyon (la Direction des Affaires culturelles (Mission de coopération culturelle) et la Direction du Développement territorial (Mission Entrée Est) sont pilotes du dispositif) et Mairie du 8^e arrondissement ; État (Préfecture) ; GRANDLYON Habitat, Alliade Habitat, IRA 3F, SACVL ; Centre social Langlet-Santy ; jardin Pré-Santy Eurequa ; habitant-es membres du Conseil Citoyen ; porteur de projet retenu.

Des rencontres tous les deux mois auront lieu afin d'assurer le suivi du projet.

Il sera important de penser la communication du projet (en direction des partenaires, autres quartiers, etc).

Un **Comité de pilotage Art-Renouvellement urbain 8^e-9^e arrondissements** a lieu tous les 18 mois et permettra d'informer les élu-es et financeurs de l'évolution du projet, et d'ajuster celui-ci

5 – FINANCEMENT

La résidence démarrera à l'automne 2020 et s'étendra sur trois années, jusque l'automne 2023 (à ajuster). La fin de l'année 2020 sera une amorce du projet et permettra la rencontre des partenaires et l'appréhension du territoire. Des reports de crédits, qui ne seraient pas utilisés en 2020, seront possibles.

L'opérateur sera sélectionné pour la totalité du dispositif, à savoir trois années d'exercice. **Cependant, s'agissant de subventions annuelles, chaque année fera l'objet d'un bilan, permettant, s'il est positif et que le cadre le permet, de renouveler le financement.**

Les bailleurs s'engagent à accueillir la résidence en échangeant sur les besoins de celle-ci (local commercial, appartement...) ; d'autres lieux du territoire pourront être utilisés.

La proposition devra s'inscrire dans ce cadre budgétaire, **aucun financement supplémentaire n'est prévu à ce jour**. Toutefois, ce cadre n'exclut pas la recherche d'autres sources de financement par le porteur, si celui-ci le souhaite.

La participation financière de l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires) implique que l'équipe artistique réponde aux objectifs en matière d'égalité femmes-hommes (cadre d'un financement ANCT).

Montants prévisionnels (sous réserve de validation ; année 2020 non complète septembre-décembre):

	Ville de Lyon	ANCT	GRANDLYON Habitat	IRA 3 F	Alliade Habitat	SACVL	TOTAL
2020	7500 €	8 000 €	3000 €	1000 €	2000 €	2000 €	23 500 €
2021	10 000 €	8 000 €	3000 €	1000 €	2000 €	2000 €	26 000 €
2022	12 500 €	8 000 €	3000 €	1000 €	2000 €	2000 €	28 500 €

La structure porteuse (même dans le cas d'un groupement) devra être en capacité de recevoir des subventions publiques.

6 - CALENDRIER ET PROCEDURE

Ce dossier comprend le présent appel à projet, le formulaire de synthèse (ANNEXE 1) et une plaquette présentant le projet de renouvellement urbain.

Calendrier prévisionnel, sous réserve d'évolutions dans les prochaines semaines et du cadre réglementaire :

- Lancement de l'appel à projet : 11/05/2020
- Clôture de la phase de réception des candidatures : 05/07/2020
- Analyse des candidatures et présélection : du 05/07 au 16/07/2020
- Rencontre des candidat-es : le 22/07/2020 (attention, compte tenu de la date butoir de réception des candidatures, les invitations, le cas échéant, ainsi que les horaires de passage ne pourront être envoyés que quelques jours avant)
- Réponse : août 2020
- Démarrage du projet : automne 2020
- Fin du projet (à ajuster) : automne 2023

Votre dossier est à envoyer au plus tard le 05/07/2020 :

- Par mail à l'adresse : polvillelyon.culture@mairie-lyon.fr
- Et par courrier à la Mission de coopération culturelle, Mairie de Lyon, 69205 Lyon Cedex 01 (chaque candidature reçue sera suivie d'un accusé de réception par mail)

Il comprendra :

- Une **présentation de votre projet dans un format libre** (maximum 20 pages)
- une **présentation synthétique du projet et de la structure via le formulaire** joint en annexe (ANNEXE 1)
- Une **présentation de votre structure dans un format libre** permettant notamment de détailler les références du ou des artistes impliqué-es, leur parcours artistique, les projets de création en cours ainsi que les partenariats noués autour de celle-ci (coproductions, pré-achat, etc), la diffusion prévue

en 2020, les soutiens publics de la structure, la formation artistique et les expériences de médiation, témoignant de la capacité de la structure à mener à bien le projet

- Un **budget prévisionnel du projet** (sur trois ans, en intégrant l'immersion et la coordination) et un **budget de la structure**

- Tout autre document en annexe que vous jugerez utile (dont des supports audios, vidéos, etc si besoin)